

Concertation préalable Rhône Décarbonation

Réunion territoriale

« Les installations Vicat et leur raccordement »

Le 27 mai à 18h

Lagnieu



La réunion a débuté à 18h05, elle s'est terminée à 20h05.

Intervenants en tribune :

- **Accueil républicain :**
 - o André MOINGEON, Maire de Lagnieu
- **Vicat :**
 - o Christian DAUMARIE, Directeur de projet
 - o Alexis DE ZELICOURT, Responsable projets innovants
- **SPSE :**
 - o Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales
 - o Pierre SCHMIDER, Responsable développement
 - o Patrick DE BOURAYNE, Responsable sécurité, procédés et intégrité
- **Elengy :**
 - o Joachim LABAUGE, Directeur du développement CO₂
- **RTE :**
 - o David VALETTE, Responsable projet concertation
 - o Biliana GAUME, Chargée de concertation
- **Eureteq :**
 - o Nicolas AZAN, Directeur technique et commercial
- **Garants de la concertation (Commission nationale du débat public) :**
 - o Jean-Michel FOURNIAU
 - o Hervé FIQUET
- **Modération :**
 - o Kevin ROBIN, Systra

Déroulé
Accueil républicain . Mot d'accueil de M. André MOINGEON, Maire de Lagnieu
Présentation du cadre et des modalités de la concertation . Le mot des Garants : la Commission nationale du débat public (CNDP), leur rôle et le cadre de la concertation . Le calendrier et les modalités de la concertation
Echanges sur le dispositif de concertation
Présentation du projet Rhône décarbonation : contexte, objectifs, caractéristiques . Vidéo de présentation du projet
Echanges sur le contexte et le projet en général
Session 1 - Les installations Vicat sur le site de Montalieu-Vercieu
Echanges sur la session 1
Session 2 - Le raccordement par canalisation au pipeline « PL2 »
Echanges sur la session 2
Session 3 – Le raccordement électrique
Echanges sur la session 3
Mots de conclusion . M. Jean-Michel FOURNIAU, garant de la concertation

Accueil républicain et introduction

André MOINGEON, maire de Lagnieu, salue l'ensemble des participants et présente la commune de Lagnieu : celle-ci accueille 7 500 habitants et est caractérisée par l'activité industrielle, notamment par une usine de fabrication de pots en verre. Il souligne les émissions de CO₂ générées par cette activité, et regrette que l'entreprise responsable de ces émissions ne soit pas davantage engagée pour les réduire. Il explique que Lagnieu est une ville attractive pour les habitants de Lyon qui souhaitent déménager, malgré un déclin de la natalité sur le territoire. Il ajoute que VICAT est une entreprise ayant connu une évolution qu'il qualifie de positive et ne générant pas de nuisances pour son territoire. Il souhaite à l'entreprise « beaucoup de succès » dans ses projets, et souhaite aux participants de passer une bonne réunion.

Applaudissement dans la salle.

Kevin ROBIN, modérateur, SYSTRA, remercie Monsieur le Maire pour son mot d'accueil. Il indique que cette réunion est organisée dans le cadre de la concertation sur le projet Rhône Décarbonation de chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Il présente le déroulé de la réunion et ouvre le temps de présentation sur le cadre et les modalités de la concertation.

Le cadre et les modalités de la concertation

Hervé FIQUET, garant de la concertation préalable, CNDP, explique que la loi encadre l'information et la participation du public sur les projets d'ampleur à travers l'organisation de concertations. Il précise que la concertation permet de débattre de l'opportunité d'un projet, de ses objectifs, de ses caractéristiques, de ses impacts sur le territoire ainsi que de ses alternatives. Il ajoute que le rôle des garants de la concertation – Hervé FIQUET, Xavier DERRIEN et Jean-Michel FOURNIAU – est notamment d'assurer la qualité, la sincérité et l'intelligibilité de l'information délivrée au public. Il explique que les garants, neutres et indépendants, sont désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et sont tenus de rédiger le bilan de la concertation préalable. Il rappelle que les garants peuvent être contactés par le public tout au long de la concertation à l'adresse suivante : concertation.rhone.decarbonation@garant-cndp.fr

Kevin ROBIN, modérateur, expose les modalités et le calendrier de la concertation. Il met notamment en avant le site internet de la concertation <https://concertation-rhone-decarbonation.fr>, sur lequel sont mis en ligne l'ensemble des documents d'information produits dans le cadre de la concertation, et sur lequel se trouve un espace d'expression pour le public.

Temps d'échanges avec la salle sur le cadre et les modalités de concertation

Kevin ROBIN, modérateur, ouvre un premier temps d'échange.

Aucune intervention des participants sur le cadre et les modalités de concertation.

Présentation du projet : contexte, objectifs, caractéristiques

Diffusion du motion design de présentation du projet.

Retrouvez la vidéo sur le site de la concertation à l'adresse suivante : <https://concertation-rhone-decarbonation.fr/les-caracteristiques-du-projet/>

Christian DAUMARIE, Directeur de projet, VICAT, complète la diffusion du motion design et indique que le projet Rhône décarbonation vise à capter 1,2 million de tonnes de CO₂ inévitable de la cimenterie VICAT de Montalieu-Vercieu. Le procédé de captage étant électrifié, un raccordement électrique de 70 mégawatts (MW) serait nécessaire.

Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales, SPSE, indique que l'entreprise SPSE est un acteur historique de la logistique pétrolière exploitant un réseau de 1 800 kilomètres de pipelines entre Fos-sur-Mer et les vallées du Rhône et du Rhin. Elle ajoute que SPSE dispose d'un parc de stockage de produits pétroliers à Fos-sur-Mer. L'entreprise se compose d'environ 150 collaborateurs. Elle précise que dans le cadre du projet Rhône décarbonation, le pipeline « PL2 », situé le long de la vallée du Rhône, serait réutilisé, et indique qu'un raccordement par canalisations serait nécessaire entre le « PL2 » et les sites de VICAT et d'ELENGY.

Joachim LABAUGE, Directeur du développement CO₂, ELENGY, présente l'entreprise ELENGY qui dispose de trois terminaux méthaniers en France, qui correspondent à des installations portuaires sur lesquelles est acheminé du gaz naturel liquéfié, qui est par la suite regazéifié pour alimenter le réseau de gaz français et européen. Dans le cadre du projet Rhône décarbonation, il indique que seraient développées des installations de liquéfaction et transport de CO₂. Il ajoute que l'entreprise s'engage dans la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie.

David VALETTE, Responsable projet concertation, RTE, explique que RTE est le gestionnaire de l'ensemble du réseau électrique compris entre 63 000 volts et 400 000 volts, et est doté d'une mission de service public afin d'assurer le transport et la distribution de l'énergie électrique sur le territoire français. Il précise que RTE est associé au projet Rhône décarbonation pour effectuer le raccordement électrique nécessaire pour répondre aux besoins en énergie du site VICAT de Montalieu-Vercieu, mais également pour assurer l'augmentation de la puissance du terminal Fos-Tonkin à Fos-sur-Mer. Il ajoute que RTE accompagne les projets de décarbonation et de transition énergétique par l'adaptation et le renforcement du réseau.

Christian DAUMARIE, VICAT, détaille le calendrier du projet, dont la mise en exploitation est envisagée pour 2030, après les phases d'ingénierie, de demandes de permis et d'autorisations, et de concertation et d'enquête publique.

Temps d'échanges avec la salle sur la présentation du projet

Kevin ROBIN, modérateur, ouvre un temps d'échanges avec la salle faisant suite à la présentation du projet.

- **Raphaël QUESADA, Directeur de l'association Lo Parvi**, demande ce qu'il adviendrait du projet dans le cas où les financements nécessaires n'auraient pas été

obtenus. Il souhaite également savoir si VICAT porte d'autres projets sur le site de Montalieu-Vercieu, évoquant le projet Hynovi.

Christian DAUMARIE, VICAT, répond que sans financements, le projet ne serait pas réalisé. Concernant le projet Hynovi, il précise qu'il s'agit d'un projet d'utilisation du CO₂ mis à l'arrêt pour le moment en raison de la réglementation qui impose à VICAT de n'utiliser que 20% de son CO₂, la part biogénique de ses émissions. Il indique que le projet Hynovi ne ferait sens qu'après avoir capté le CO₂ restant. Il ajoute que la cimenterie porte d'autres projets en parallèle, notamment des projets de substitution des combustibles fossiles.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, estime que VICAT devrait soumettre à concertation les deux projets que sont Rhône Décarbonation et Hynovi, chacun ayant un impact sur l'aménagement du territoire et le raccordement électrique. Il signale que dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bouvesse-Quirieu, il est demandé une réservation d'emplacement pour le projet Hynovi. Il signale également qu'une demande de raccordement auprès de RTE a été réalisée. Il s'étonne que la concertation ne mette pas en avant ce projet.

Christian DAUMARIE, VICAT, indique que VICAT s'est heurté à un écueil réglementaire et a préféré s'orienter vers le projet de captage de CO₂. Il indique que le projet Hynovi d'utilisation du CO₂ sera lancé après la concrétisation du projet Rhône Décarbonation. Concernant le PLU, il rappelle qu'il s'agit pour le moment d'une réservation permettant d'anticiper l'implantation éventuelle d'une installation industrielle. Sur le raccordement, il précise que les études d'ingénierie amont sont en cours et que VICAT n'a pas encore engagé de demande de puissance officielle.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, estime que stocker le CO₂ biogénique sous la mer n'est pas pertinent au regard de la possibilité de le réutiliser. Il demande à quel moment du processus seront séparés le CO₂ qui sera stocké et le CO₂ qui sera réutilisé.

Christian DAUMARIE, VICAT, explique que si le projet Hynovi se concrétise, VICAT récupérerait 20% du CO₂ capté à la cimenterie pour l'utiliser dans la technologie propre au projet Hynovi.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, demande confirmation que le projet du groupe LAFARGE en Ardèche ne permettrait d'utiliser que 20% du CO₂.

Christian DAUMARIE, VICAT, indique ne pas connaître les détails de ce projet.

Jean-Michel FOURNIAU, garant de la concertation préalable, CNDP, précise que le projet de LAFARGE porte sur une usine de ciment blanc. Il ajoute que la CNDP a été saisie uniquement sur le projet Rhône décarbonation. Il précise que le dossier de saisine indiquait que le projet Hynovi était reporté et indique que le cas échéant, il ferait l'objet d'une saisine à part entière et d'une concertation propre.

Kevin ROBIN, médiateur, demande aux maîtres d'ouvrage de rappeler en quoi consiste le projet Hynovi.

- **Un participant précise** que les contours du projet ne sont pas connus des habitants de Bouvesse-Quirieu et appuie la demande de clarification.

Christian DAUMARIE, VICAT, indique que Rhône décarbonation constitue le premier projet à réaliser afin de capter le CO₂ émis par la cimenterie de Montalieu-Vercieu, suivi d'un second projet que représente Hynovi pour la réutilisation des 20% de CO₂ biogénique autorisés par la réglementation. Il précise que le projet Hynovi consiste à produire de l'hydrogène pour le combiner avec du CO₂ afin de produire des carburants de synthèse.

Session 1 : Les installations Vicat sur le site de Montalieu-Vercieu

Christian DAUMARIE, VICAT, présente les installations envisagées sur le site de Montalieu-Vercieu dans le cadre du projet Rhône décarbonation. Il indique que l'installation de captage serait implantée sur le foncier existant, à l'intérieur du site de Montalieu-Vercieu, sur environ 4 hectares. Sur ces 4 hectares, il précise que 1,5 hectare correspond actuellement à du construit qui serait alors démoli pour la construction de la nouvelle installation.

Il ajoute que la technologie retenue dans le cadre du projet est un procédé cryogénique, en raison de son caractère électrifiable et adapté à la concentration de CO₂ en sortie de cheminée, qui représente entre 15% et 30% des gaz émis. Il détaille le procédé envisagé :

- Un premier procédé consiste à éliminer certains gaz toxiques tels que les SO_x (oxydes de soufre) et les NO_x (oxydes d'azote) qui ne peuvent pas intégrer le processus de cryogénie au risque d'abîmer les installations. Le projet Rhône décarbonation permettrait ainsi une réduction considérable des émissions de ces gaz.
- Le procédé de cryogénie consiste à comprimer et refroidir l'ensemble des gaz. Le CO₂ va se liquéfier et deviendra dense, s'isolant ainsi des autres gaz. Le gaz ensuite injecté dans le pipeline « PL2 » serait pur en CO₂ à environ 97%.

Il présente ensuite les futures installations du site sur la base d'une modélisation 3D puis détaille les impacts du projet sur le territoire :

- Eau : il explique que le projet n'augmenterait pas la consommation actuelle du site en eau. La consommation d'eau du site serait en effet réduite, et le volume de réduction permettrait de mettre en œuvre la cryogénie, l'utilisation d'eau étant nécessaire au procédé de refroidissement. De l'eau serait également récupérée à la sortie de la station d'épuration.
- Electricité : il indique que le site bénéficie du mix énergétique français, notamment du nucléaire, et que VICAT passe des contrats d'achat d'énergies renouvelables. Il ajoute que des zones tampon seront mises en place afin d'arrêter la demande électrique en cas de besoin. Il précise que le site aura besoin de 70 MW de puissance, contre 35 MW nécessaires à son fonctionnement actuel.
- Milieu naturel : il explique que l'artificialisation du site ne sera pas augmentée.
- Qualité de l'air : il indique que les gaz à effet de serre seront captés, et que les émissions de SO_x et NO_x seront considérablement réduites.
- En phase chantier : il précise que le chantier durerait trois ans.
- En phase d'exploitation : il indique que les impacts en phase d'exploitation seraient très faibles.

Temps d'échanges sur la session 1

Kevin ROBIN, modérateur, ouvre un temps d'échanges avec la salle faisant suite à la première session de présentation.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, perçoit positivement la réduction des émissions de SOx et de NOx. Il souhaite savoir ce qu'il adviendrait de ces émissions et si elles feraient l'objet d'une réutilisation.

Christian DAUMARIE, VICAT, répond que ces gaz seraient captés et ensuite utilisés dans le clinker, et donc dans le ciment produit.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, s'interroge sur le stockage de ces gaz sur le site.

Christian DAUMARIE, VICAT, indique que cette possibilité est en cours d'étude, et que les NOx et SOx seront conservés sur le site et ne seront pas exportés et stockés ailleurs.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, souhaite savoir si la pollution du site d'implantation de l'ancien four a été étudiée à ce stade.

Christian DAUMARIE, VICAT, explique que des études seront lancées afin de planifier la déconstruction dans le respect des enjeux de pollution éventuellement présents sur le site.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, indique ne pas comprendre comment serait utilisée l'eau dans le cadre du projet Rhône décarbonation.

Alexis DE ZELICOURT est invité à rejoindre la tribune.

Alexis DE ZELICOURT, Responsable projets innovants, VICAT, explique que l'eau permettrait de refroidir certains gaz chauds, par le biais d'échange de chaleur. L'eau constituerait ainsi un fluide caloporteur et de récupération d'énergie. Il précise qu'une partie de l'eau, environ 30%, serait récupérée dans les fumées refroidies et condensées, l'autre partie serait issue de la réutilisation d'eau de la station d'épuration des eaux usées (STEP), initialement rejetée dans le Rhône.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, demande si tous les éléments chimiques seront contenus dans l'eau de la STEP, estimant que celle-ci ne serait alors pas de bonne qualité.

Alexis DE ZELICOURT, VICAT, répond que seule la vapeur d'eau s'évaporerait. Les autres éléments seraient dirigés vers la brique de traitement des effluents qui permettrait de traiter les eaux sales et de solidifier les éléments tels que les NOx et les SOx par le biais de traitements.

Christian DAUMARIE, VICAT, ajoute qu'une analyse sera lancée pour déterminer ce que contient l'eau en sortie de STEP, afin de déterminer ce qui pourrait être réutilisé dans les processus du site.

- **Sophie BOSQUILLON, participante**, partage son interrogation quant à la propreté de l'eau qui serait rejetée. Elle demande s'il est prévu une revégétalisation du site de

VICAT, soulignant l'augmentation certaine de la température de la région dans les années à venir, et l'évaporation importante de l'eau qui en sera la conséquence.

Christian DAUMARIE, VICAT, indique que sur les 4 hectares sur lesquels seraient implantées les futures installations, 1,5 hectare est déjà occupé par des constructions. Les 2,5 hectares actuellement végétalisés qui deviendraient des zones construites devront faire l'objet de mesures compensatoires. Il précise que ces éléments seront déterminés ultérieurement avec les acteurs concernés, notamment les communes du territoire déjà sollicitées dans le cadre de la construction des EPR2 du Bugey. Il ajoute que VICAT accorde une importance particulière au paysage de son site et plante régulièrement des arbres.

- **Sophie BOSQUILLON, participante**, demande si les terres polluées resteront sur le site de Montalieu-Vercieu, ne souhaitant pas que celles-ci soient remplacées par des terres arables récupérées dans des champs.

Christian DAUMARIE, VICAT, assure que les terres polluées resteront sur le site, et rappelle que l'une des activités de la cimenterie est la dépollution de terres. Il explique que les pollutions sont brûlées dans le four. Les terres polluées seraient ainsi traitées directement par la cimenterie.

Kevin ROBIN, modérateur, rappelle la question posée par Madame BOSQUILLON, relative à la propreté de l'eau rejetée.

Christian DAUMARIE, VICAT, indique que le processus ne générerait pas de rejet d'eau. Il rappelle qu'une partie de l'eau s'évaporerait dans le processus de refroidissement, et que le reste ferait l'objet d'un traitement. Les résidus repartiraient ensuite dans la matrice de ciment.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, souhaite savoir si les 4 hectares d'installations se situent sur la commune de Montalieu-Vercieu ou la commune de Bouvesse-Quirieu.

Christian DAUMARIE, VICAT, répond que les nouvelles installations se situeraient sur la commune de Montalieu-Vercieu.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, souligne qu'une attention devra être portée aux capacités d'accueil de la commune au regard de la loi ZAN¹.

Christian DAUMARIE, VICAT, indique qu'un travail sera entamé avec la Communauté de Communes sur cette question.

Session 2 : Le raccordement par canalisation au pipeline « PL2 »

Pierre SCHMIDER, Responsable développement, SPSE, explique que près de 1 300 kilomètres de pipeline du réseau de SPSE sont actuellement inertés et vides, en raison de la disparition de plusieurs raffineries. Il précise que le projet Rhône décarbonation concerne le pipeline « PL2 » qui remonte de Fos-sur-Mer à Strasbourg. Il décrit le pipeline PL2 comme étant une canalisation enterrée à environ 1 mètre de profondeur et indique que dans le cadre du projet Rhône décarbonation, un raccordement par canalisation d'environ 50 centimètres de

¹ L'objectif Zéro Artificialisation Nette est issu de la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021

diamètre entre la cimenterie VICAT et le pipeline « PL2 » serait à effectuer. La canalisation de raccordement s'étendrait sur près de 25 kilomètres pour rejoindre notamment le territoire de Meximieux. Il indique qu'un fuseau de moindre impact sera élaboré et permettra de déterminer un passage tenant compte de l'ensemble des enjeux qui structurent le territoire.

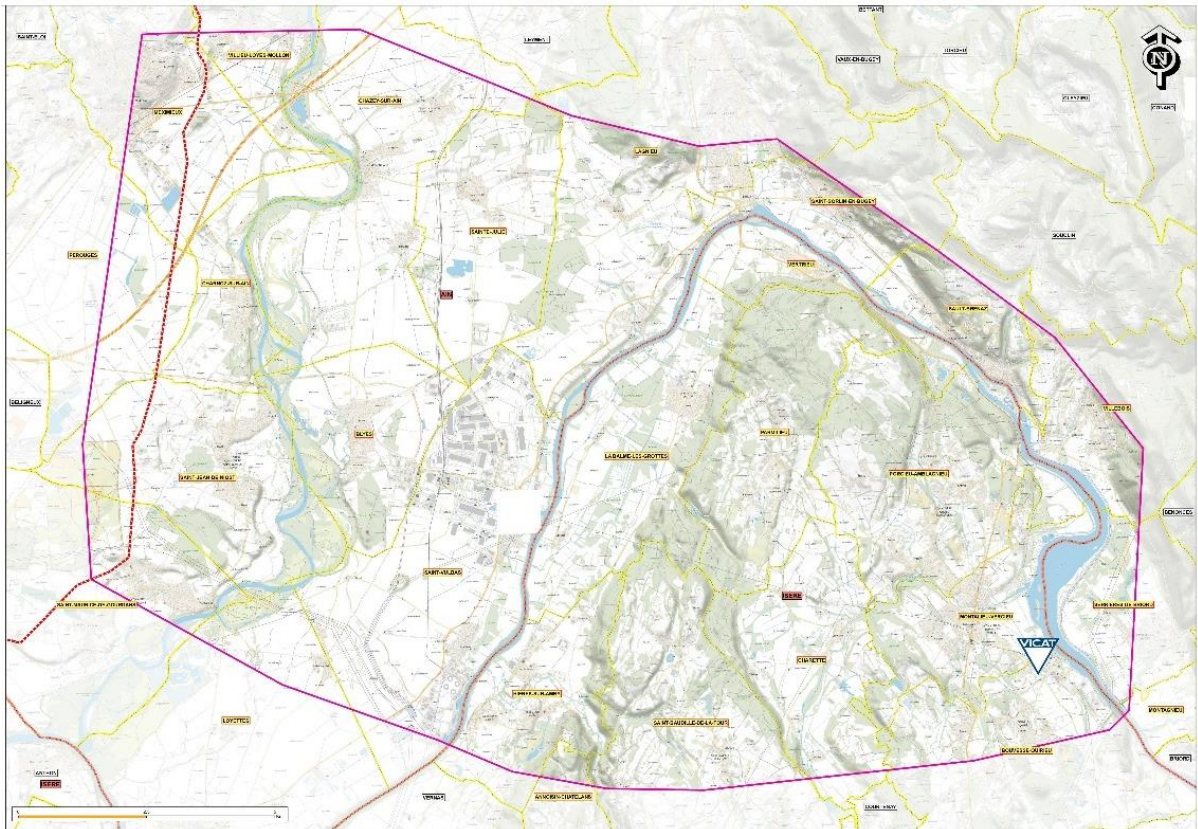
Il présente le fonctionnement d'un chantier de pipeline. Le chantier serait réalisé sur une zone d'emprise d'une vingtaine de mètres de large et ferait l'objet de plusieurs opérations consécutives : apport des tubes et soudage sur site, fouille sur 1,50 mètre permettant d'enfouir le tube, mise à l'épreuve du tube afin d'en vérifier la tenue à la pression, et enfin remise en état du terrain. Il précise que la réglementation française n'autorise pas la pose de pipelines aériens. Il commente un schéma de l'emprise du chantier, citant la zone de circulation des engins sur une dizaine de mètres, la zone dédiée au stockage des terres au sein de laquelle sont distinguées les terres végétales des terres tout-venant afin de les remettre en l'état.

Concernant le transport de CO₂, il précise qu'il s'agit d'un gaz inerte, inodore, incolore, non inflammable et non explosif. Il indique néanmoins que ce gaz peut présenter des risques à très forte concentration. Pour cette raison, le tracé du pipeline évitera au maximum les zones urbaines.

Il indique que la pose du pipeline nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de construire (DACE), comportant une étude de dangers qui présente les phénomènes dangereux pouvant survenir en cas de rupture du pipeline et les mesures associées pour en limiter les risques. Il ajoute que le DACE comportera également une étude d'impact environnemental.

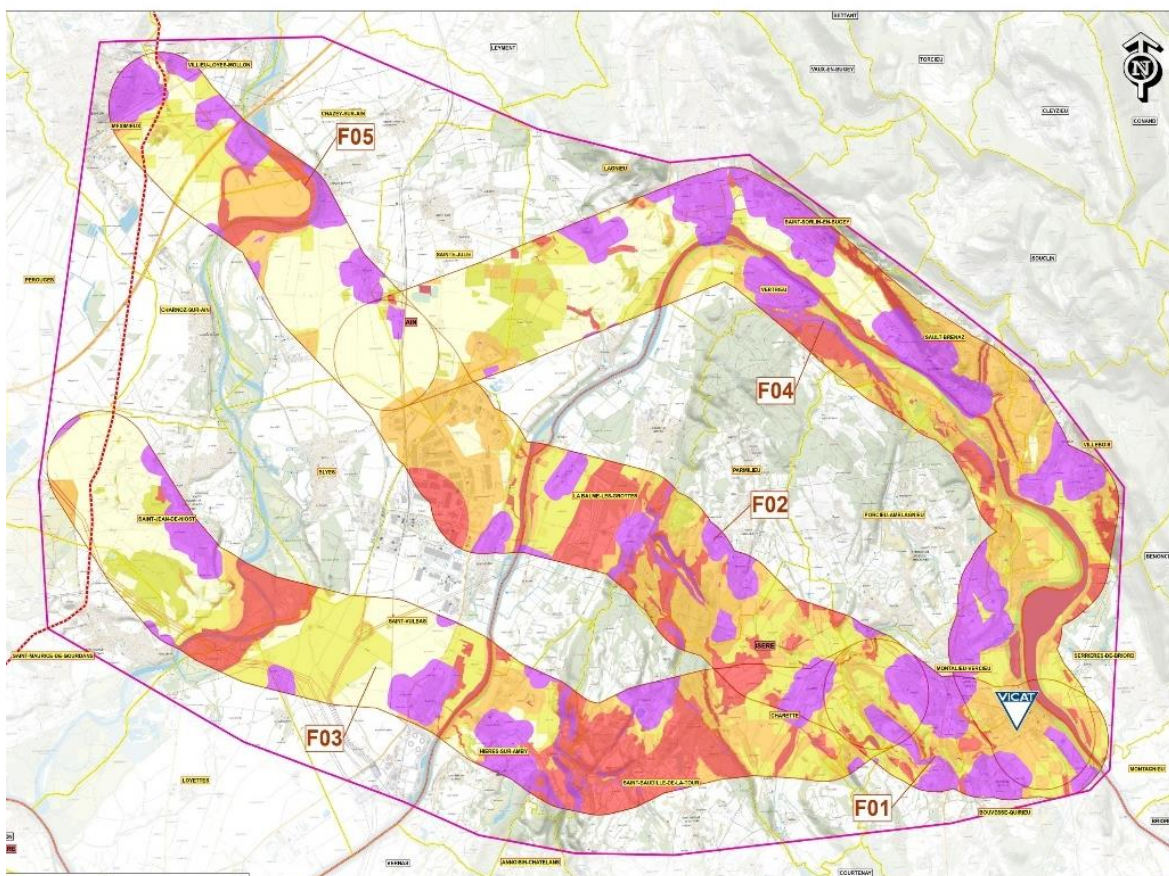
Par ailleurs, il détaille le processus temporel de définition d'un tracé de canalisation, qu'il qualifie de « processus itératif en entonnoir ». Il indique que ce processus débute par la délimitation d'une aire d'étude, au sein de laquelle sont définis des fuseaux, puis des couloirs, permettant enfin de déterminer le couloir de moindre impact au sein duquel sera défini le tracé de moindre impact. Il précise que tout au long de ce processus sont entretenus des échanges avec les parties prenantes du territoire, notamment les collectivités locales et les représentants agricoles. Les démarches de concertation – préalable et continue – et d'enquête publique s'inscrivent en parallèle et en complément de ce processus. Il indique que des négociations domaniales sont également menées afin d'acquérir les servitudes de passage sur les fonciers traversés. Il ajoute que ce processus de définition du couloir de moindre impact dure entre six et dix-huit mois.

Il présente ensuite la cartographie de l'aire d'étude et indique que SPS définit actuellement des fuseaux d'étude, d'une largeur de 2 kilomètres. Pour ce faire, il explique qu'une cartographie de l'ensemble des contraintes a été produite, mettant en lumière les enjeux structurants du territoire en matière écologique, urbaine, environnementale, technique, et géologique.



Cartographie de l'aire d'étude, projetée lors de la réunion

Il indique que ce travail a permis de déterminer trois fuseaux d'étude, et commente la carte des fuseaux. Il précise que deux des fuseaux permettraient un raccordement à Meximieux sur un site existant de SPSE qui est une ancienne station de pompage. Le troisième fuseau permettrait quant à lui un raccordement sur un terrain qui n'est pas anthropisé.



Cartographie des fuseaux d'étude, projetée lors de la réunion

Ainsi, les trois fuseaux envisagés sont :

- N°1 : Vicat–La Balme-les-Grottes–Meximieux
- N°2 : Vicat–Vertrieu–Meximieux
- N°3 : Vicat – Hières-sur-Amby – Saint-Jean-de-Niost

Il précise que l'objectif n'est pas de sélectionner le tracé le plus court, mais de sélectionner celui qui permettra de concilier au mieux les différents enjeux du territoire. Il indique qu'à l'exception du tronçon nord, la canalisation entre le pipeline « PL2 » et le site de VICAT s'implanterait sur des zones urbaines peu étendues et dans un environnement constitué de champs agricoles et de massifs forestiers.

Temps d'échanges sur la session 2

Kevin ROBIN, modérateur, ouvre un temps d'échanges avec la salle faisant suite à la seconde session de présentation.

- **Sophie BOSQUILLON, participante**, demande si la canalisation fera l'objet d'une servitude sur laquelle aucune activité ni culture ne pourrait être menée. Elle s'interroge également sur l'éventuel passage de la canalisation en zone Natura 2000.

Pierre SCHMIDER, SPSE, indique que la canalisation pourra traverser des zones agricoles et cultivables sans que cela n'impacte les activités. Il précise néanmoins que les arbres à

racines profondes ne pourront être conservés sur une zone de dix mètres autour du pipeline afin de ne pas endommager son revêtement extérieur, nécessaire pour prévenir la corrosion.

- **Sophie BOSQUILLON, participante**, souhaite savoir comment sera assurée la maintenance de la canalisation.

Patrick DE BOURAYNE est invité à rejoindre la tribune.

Patrick DE BOURAYNE, Responsable sécurité procédés et intégrité, SPSE, explique que les canalisations font l'objet d'une surveillance intensive, notamment grâce au survol régulier par des avions pour identifier la présence de travaux à proximité de la canalisation. Il ajoute que des agents se déplacent aussi sur le terrain pour surveiller la canalisation. Ainsi, les travaux non déclarés sont repérés par une mise en regard des chantiers observés avec les demandes de travaux officielles parvenant à SPSE via un guichet unique national.

Il ajoute que la canalisation est protégée contre la corrosion grâce à un revêtement extérieur adapté, un système de protection cathodique, et que l'intégrité est vérifiée grâce au passage d'engins à l'intérieur de la canalisation en exploitation. Ces engins permettent de scanner le pipeline sur toute sa longueur.

Concernant le passage en zone Natura 2000, il indique que des conventions pourront être élaborées pour intervenir en cas de besoin. L'ensemble des interventions seront discutées avec les gestionnaires de réserves naturelles.

- **Sophie BOSQUILLON, participante**, demande si ce procédé est intrusif pour les milieux naturels.

Patrick DE BOURAYNE, SPSE, précise que lors de la phase chantier, la tranchée sera creusée par tronçon pour poser la canalisation, puis rebouchée et remise en état au fur et à mesure.

Laure CAROUGEAU, SPSE, complète et indique qu'un travail de proximité est assuré au quotidien par des équipes qui contrôlent visuellement la canalisation et échangent avec les exploitants et propriétaires de parcelles. Les interventions sont ainsi programmées pour avoir le moins d'impacts possibles, notamment en dehors des périodes de récoltes. Elle ajoute que l'ensemble des mesures de surveillance et programmes d'inspection précédemment décrits permettent d'éviter la survenue d'un incident. Le principal risque serait en lien avec des interventions « sauvages » telles que des travaux non déclarés ou des agressions externes. Elle explique que l'activité de SPSE est bien acceptée sur le territoire grâce aux dialogues avec les usagers.

Christian DAUMARIE, VICAT, demande à SPSE la fréquence à laquelle l'entreprise a été contrainte d'intervenir sur ses installations.

Laure CAROUGEAU, SPSE, répond que le pipeline existant a été installé il y a des dizaines d'années. En raison de son ancienneté, un programme d'inspection et un programme de remplacement de tubes sont mis en place tous les 4 ans. Ces programmes sont discutés en amont avec les riverains et les acteurs du territoire afin de planifier les interventions dans les meilleures conditions possibles et ainsi éviter les interventions d'urgence. Elle précise que ces mesures s'appliquent sur la nouvelle canalisation de connexion de Vicat au PL2 (qui serait neuve) à une fréquence de 10 ans.

Patrick DE BOURAYNE, SPSE, ajoute que les interventions sur le pipeline consistent à remplacer un ou deux tubes par an et sont donc peu fréquentes au regard de la longueur du pipeline en activité qui s'étend sur plus de 500 kilomètres.

Nicolas AZAN est invité à rejoindre la tribune.

Nicolas AZAN, Directeur technique et commercial, EURETEQ, souligne la différence entre le transport d'hydrocarbures autrefois assuré par le « PL2 » et le transport de CO₂ qui serait préalablement traité par VICAT, ne générant pas de corrosion interne. Il explique que cette caractéristique réduit largement la fréquence d'intervention sur les installations.

Il ajoute que ces interventions seraient préparées et prendraient en compte les contraintes environnementales telles que les zones Natura 2000 et les espèces protégées, notamment par le dépôt de dossiers de déclaration réglementaire sur l'eau.

- **Une participante travaillant chez VICAT** souhaite savoir qui est chargé de s'assurer que les arbres ne poussent pas sur le pipeline et quel mode de gestion est adopté.

Patrick DE BOURAYNE, SPSE, indique qu'un entretien régulier de la bande de servitude est assuré, qui s'étend sur 5 mètres de part et d'autre du pipeline, pour éviter que ne s'enracinent des arbres.

Pierre SCHMIDER, SPSE, précise que cet essartage est également nécessaire pour assurer un bon visuel aux avions de surveillance aérienne.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, demande à quelle période sont réalisés les essartages.

Patrick DE BOURAYNE, SPSE, répond que les essartages sont réalisés en dehors des périodes de nidification.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, souhaite savoir si SPSE a recours à des sous-traitants et évoque les difficultés parfois rencontrées avec des sous-traitants ne respectant pas les périodes définies.

Patrick DE BOURAYNE, SPSE, explique que les interventions sont soumises à des contrats assurant le bon respect des périodes d'entretien. De plus, les travaux réalisés sont soumis à des demandes d'autorisation.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, indique que le fuseau d'étude le plus long semble correspondre à celui portant le moins d'impact à l'environnement. Il souligne que les reliefs du territoire ne figurent pas sur la carte projetée. Il précise que les deux fuseaux passant au sud se situent à proximité d'une falaise de 200 mètres de dénivelé et de plusieurs zones de protection de l'environnement. Il indique que le fuseau nord traverse davantage de zones agricoles, mais serait moins impactant pour les écosystèmes que les fuseaux sud.

Laure CAROUGEAU, SPSE, rappelle que le tracé de moindre impact ne correspond pas systématiquement au tracé le plus court.

Nicolas AZAN, EURETEQ, souligne que les études sont toujours en cours. Un inventaire des enjeux du territoire a été réalisé, prenant en compte quatre critères : l'environnement, le social, le technique et l'intégrité de l'ouvrage. Il précise que ces critères sont étudiés sur la base d'une bibliographie. A titre d'exemple, le critère environnemental est travaillé grâce aux zones

cartographiées telles que les réserves naturelles ou les zones humides. Une fois les fuseaux élaborés sur la base de ces critères, il explique que sont réalisés des pré-cadrages faunistique et floristique à l'aide de cartographies réalisées par des écologues. Sur cette base seront élaborés les couloirs d'études, qui permettront de déclencher la réalisation d'inventaires faune/flore sur des zones qui seront limitées à quelques centaines de mètres. Il ajoute qu'un travail sera mené avec des écologues et les associations locales pour identifier des enjeux complémentaires.

- **Jacques PIGEON, habitant du territoire**, indique qu'il réside dans une zone qui semble concernée par deux fuseaux d'étude. Il souligne la présence de hameaux et d'habitats dispersés. Il demande comment sera déterminé le tracé vis-à-vis des habitations et à quelle distance pourrait passer le pipeline. Il souhaite également savoir comment serait réalisé un passage par une falaise, par un cours d'eau ou par des routes.

Nicolas AZAN, EURETEQ, rappelle que la cartographie projetée prend en compte un critère social, notamment composé de la densité de population et des zones constructibles identifiées dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il indique que la réglementation autorise le passage à 10 mètres d'habitations, moyennant la mise en place de mesures compensatoires comme des dalles de protection. Il précise que cette proximité sera limitée au maximum, bien qu'estimant que la population constitue le meilleur levier de surveillance des installations. Il rappelle que la méthodologie en entonnoir sera appliquée.

Concernant le franchissement des rivières, il explique qu'un pipeline a la particularité de pouvoir franchir de nombreux obstacles ou des pentes très fortes. Ces points feront l'objet d'études spécifiques. Il ajoute que les talus et zones verticales pourront être franchis en tranchées ou en technique sans tranchées comme des tunneliers ou des forages horizontaux dirigés.

Concernant les traversées de cours d'eau et de haies, il explique que pourra être mis en place un franchissement en sous-œuvre, tel que le forage et le fonçage. Ces techniques sont des mesures d'évitement mises en avant dans les études d'impact et dans les dossiers réglementaires sur l'eau, car elles permettent de limiter les impacts sur l'environnement et le trafic routier. Il précise que les études géotechniques et les discussions avec les gestionnaires de voirie permettront de déterminer les types de franchissement à déployer.

Patrick DE BOURAYNE, SPSE, explique que le forage est la technique la plus souvent utilisée. Il en présente le fonctionnement : une foreuse dirigée à l'horizontal permet de créer des siphons sur plusieurs centaines de mètres.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, explique que si le lit du Rhône est fixé, l'Ain est quant à lui l'une des dernières rivières à lit mobile.

Nicolas AZAN, EURETEQ, indique que cet élément sera bien pris en compte, notamment grâce au dialogue avec les gestionnaires de cours d'eau, afin d'anticiper les migrations du cours d'eau. Il précise que dans ce cas, l'ouvrage est conçu pour intégrer la sur-profondeur nécessaire à l'évolution du cours d'eau.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, précise que la partie du cours d'eau en aval est la plus mobile. Il encourage la sélection du fuseau nord.
- **Sophie BOSQUILLON, participante**, demande quel sera le suivi des travaux dans les zones sensibles. Elle souligne sa méfiance envers les prestataires extérieurs lorsque la maîtrise d'œuvre n'est pas présente sur le chantier.

Nicolas AZAN, EURETEQ, indique que sur un chantier de pipeline, une surveillance par le maître d'ouvrage est quasi permanente. Sur un projet de l'ampleur de Rhône décarbonation, il précise qu'un minimum de quatre superviseurs se trouvent en permanence sur le site. Il ajoute que les dossiers d'autorisation réglementaire sur l'eau sont joints au marché de l'entreprise. Ces dossiers précisent notamment les sensibilités que le prestataire sera dans l'obligation de prendre en compte. De plus, il indique que le cahier des charges intègre l'ensemble des contraintes relatives à la saisonnalité et à l'organisation des travaux, au pompage de nappes phréatiques, à la gestion des matières en suspension, etc. Ces problématiques sont intégrées dans le cahier des charges, et font l'objet d'un plan d'assurance environnement accompagné d'un procès-verbal. Pour conclure, il rappelle le degré de surveillance important des chantiers de pipeline.

Laure CAROUGEAU, SPSE, ajoute que SPSE dispose de 60 ans d'expérience dans la logistique pétrolière, domaine dans lequel le choix de sous-traitants rigoureux est une nécessité.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, demande si la partie archéologie sera traitée avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Nicolas AZAN, EURETEQ, répond que la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) réalisera une auto-saisine sur le projet. Compte tenu de son ampleur, il indique qu'une redevance d'archéologie préventive sera établie et qu'une campagne d'archéologie préventive sera menée en amont du chantier.

Session 3 : Le raccordement électrique

David VALETTE, RTE, présente RTE, qui est doté d'une mission de service public afin d'assurer le transport et la distribution de l'énergie électrique sur le territoire français. RTE est le gestionnaire de l'ensemble du réseau électrique compris entre 63 000 volts et 400 000 volts, raccordant les lieux de production vers les lieux de distribution. Il souligne qu'une maquette du réseau RTE est installée dans la salle et pourra être consultée par le public à l'issue de la réunion.



Photographies de la maquette disposée en salle

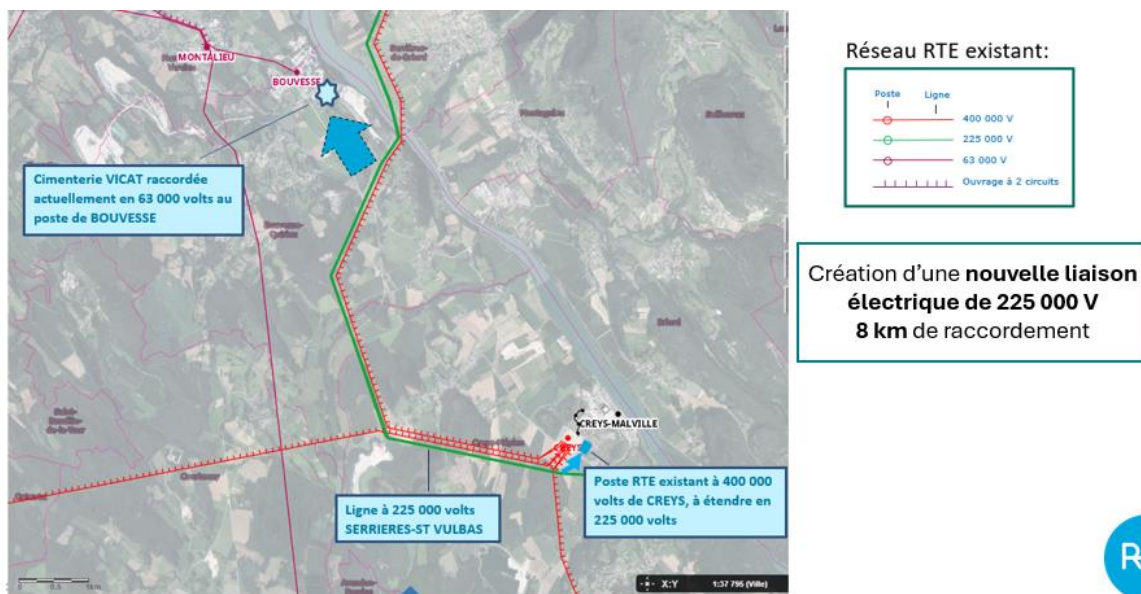
Biliana GAUME, Chargée de concertation, RTE, présente les enjeux relatifs aux phases de concertation auxquelles prend part RTE. Elle indique que la phase de concertation actuelle est menée au titre du code de l'environnement et encadrée par la CNDP. Cette concertation préalable sera suivie d'une concertation continue. Lors de la phase de concertation continue, elle explique que sera lancée par RTE une phase de concertation dite Ferracci, encadrée par le code de l'énergie. Afin de maintenir une cohérence entre les deux démarches de concertation – code de l'environnement et code de l'énergie – RTE alimentera le site de la concertation avec l'ensemble des informations disponibles.

Elle explique que la démarche adoptée est une démarche « en entonnoir ». Pour commencer, un dossier de présentation du projet est constitué, contenant une aire d'étude au sein de laquelle RTE étudie des fuseaux. Une étude comparative permet d'étudier chacun des aspects environnementaux, urbanistique et humains des fuseaux. Des échanges prennent place avec les communes, les gestionnaires de sites et les associations, pour caractériser au mieux les enjeux du territoire. Ces échanges constituent une concertation des parties prenantes. A l'issue de ce processus est déterminé le fuseau de moindre impact qui fait l'objet d'une validation préfectorale.

David VALETTE, RTE, souligne que la validation finale du fuseau est apportée par l'Etat.

Biliana GAUME, RTE, explique que les ouvrages RTE se conforment à l'arrêté technique 2001. Il s'agit d'une consultation technique au cours de laquelle sont présentés les plans de coupe pour s'assurer que les ouvrages respectent la réglementation technique relative au croisement d'autres réseaux.

David VALETTE, RTE, rappelle que le bilan et les conclusions de la présente concertation permettront d'alimenter les réflexions et les études de RTE relatives au raccordement. Il présente et commente la cartographie du raccordement de la cimenterie VICAT de Montalieu-Vercieu au réseau RTE.



Cartographie du raccordement, projetée lors de la réunion

Il explique que l'objectif du raccordement de VICAT est de s'appuyer sur le réseau électrique existant, l'augmentation de puissance appelée par le projet Rhône décarbonation n'étant pas compatible avec la ligne 63 000 volts raccordant actuellement la cimenterie. Il précise que RTE est dans l'obligation de proposer un raccordement optimal au sens technico-économique, social et environnemental. Il indique que le passage à un niveau de tension de 225 000 volts est nécessaire. RTE souhaite ainsi transformer le poste de CREYS et ajouter deux transformateurs afin qu'il puisse accueillir une tension de 225 000 volts et raccorder le site de VICAT sur environ 8 kilomètres.

Temps d'échanges sur la session 3

Kevin ROBIN, modérateur, ouvre un temps d'échanges avec la salle faisant suite à la troisième session de présentation.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, indique que se trouve dans l'aire d'étude la carrière de Fetaise pour laquelle VICAT déposerait pour la fin d'année une demande de renouvellement et d'extension. Il signale la présence d'un pylône dans la carrière et suggère à VICAT de prévoir le passage de la nouvelle ligne électrique dans ses dossiers.
- **Sophie BOSQUILLON, participante**, souhaite savoir sur quels critères s'appuiera l'Etat pour prendre sa décision.

David VALETTE, RTE, rappelle que plusieurs fuseaux seront présentés et comparés sur la base de critères économiques, environnementaux, humains et techniques. Il indique que le fuseau intégrera certainement la carrière et s'étendra jusqu'à la route. Il ajoute que d'autres facteurs pourraient orienter la décision du préfet.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, indique que le fuseau envisagé traverserait le Rhône, la carrière, le convoyeur à bande de Mépieu ainsi que la ViaRhôna.

Biliana GAUMA, RTE, précise que RTE ne devrait pas avoir besoin de franchir le Rhône.

- **Raphaël QUESADA, Lo Parvi**, ajoute que le raccordement se trouverait à proximité d'un espace naturel sensible et d'un site archéologique médiéval.

Conclusion

Jean-Michel FOURNIAU, garant de la concertation préalable, CNDP, rappelle que la détermination des fuseaux concernant la canalisation de raccordement au « PL2 » et le raccordement électrique est en cours d'étude et que la phase de concertation continue permettra de rendre compte de l'avancement de ces études. Il précise que le processus de concertation s'étend jusqu'à la phase d'enquête publique. Jusqu'à cette échéance, l'expression du public sur le projet sera garantie. En parallèle de la concertation continue garantie par la CNDP, les ouvrages de RTE font l'objet d'une concertation Ferracci avec les parties prenantes.

Il rappelle que la concertation préalable se clôturera le 20 juin et que le public peut s'exprimer et poser des questions sur le site de la concertation. Il encourage les associations et citoyens à rédiger des cahiers d'acteurs afin de détailler leur point de vue sur le projet et la concertation.

Kevin ROBIN, modérateur, remercie l'ensemble des participants pour leur contribution et annonce qu'une réunion territoriale sur les impacts du projet se tiendra le 10 juin sur la commune de Bouvesse-Quirieu.

Applaudissements dans la salle.